

BULLETIN DE RACHAT DE VOS DROITS RSRC - MOTIF RESIDENCE PRINCIPALE

Ecrire au crayon noir et en majuscules

MES INFORMATIONS PERSONNELLES	
Nom de l'entreprise souscriptrice	
	Prénom
	Date de naissance
	Pays de naissance
Adresse	
Code postalVille	Pays
N° de téléphone	E-mail

RACHAT MOTIF ACQUISITION RESIDENCE PRINCIPALE

Seules les sommes versées au titre des versements volontaires individuels (compartiment 1) et de l'épargne salariale (compartiment 2) sont concernées par le rachat acquisition résidence principale.

Le montant racheté sera limité au montant de l'apport personnel figurant dans l'acte de vente*.

Si vous avez réalisé des versements sur le compartiment C1 ou C1bis, les produits générés par votre épargne seront imposés au taux fixe du prélèvement forfaitaire unique (12,8%, auquel s'ajoutent 17,2% de prélèvements sociaux), sauf si vous cochez la case suivante

☐ J'opte pour une dérogation au taux fixe du prélèvement forfaitaire unique. Dans ce cas, ces produits seront assujettis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, en fonction de votre taux marginal d'imposition

Je reconnais avoir pris connaissance, préalablement à ma demande de rachat, des modalités de calcul de la valeur de rachat, telles que figurant au sein de la **Notice d'information du RSRC** qui m'a été remise par mon employeur,

J'adhère à l'ensemble de ces dispositions.

J'adresse l'ensemble des documents à :

rsrc.retraite@car-ipbp.org

ou

RSBP Service Retraite 22 Rue du Château 92200 Neuilly sur Seine Signature

Précédée de la mention « lu et approuvé » :

^{*} Voir la section 'Mes justificatifs à transmettre'

MES JUSTIFICATIFS A TRANSMETTRE

Dans tous les cas :

- Z Le bulletin complété, daté et signé
- 7 La copie Recto/Verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- 7 Le Relevé d'Identifié Bancaire (RIB) qui doit impérativement être à votre nom
- 7 Le dernier avis d'imposition
- Copie du compromis de vente ou la copie de l'acte authentique délivré par le notaire
- Plan de financement renseigné par le notaire ou offre de prêt émise par l'établissement de crédit précisant le montant du prêt obtenu et faisant apparaître le montant de l'apport personnel ou attestation sur l'honneur par laquelle l'épargnant précise ne pas avoir recours à un prêt.
- 7 Une attestation sur l'honneur établissant que le rachat sert exclusivement à l'acquisition de la résidence principale

Si vous souhaitez nous contacter ou si vous avez des questions nous sommes à votre écoute :

Par email: rsrc.retraite@car-ipbp.org

7 Par téléphone : 01 53 93 65 10

INFORMATIONS IMPORTANTES

A réception de l'ensemble des documents, RSBP vous adressera un courrier de confirmation de prise en compte de votre rachat. Vous aurez alors quinze jours à compter de la réception de cette notification pour renoncer au rachat.

A l'issue de ce délai le paiement s'effectue par le biais d'un versement unique conformément aux dispositions indiquées dans la Notice d'information, transmise par votre employeur.

Si vous n'êtes plus salarié d'une Entreprise souscriptrice du contrat, le rachat de vos droits entraînera la clôture définitive de votre compte individuel si le montant racheté concerne la totalité de vos droits.

Nous attirons votre attention sur les risques que vous encourrez en cas de fausse déclaration, d'usurpation d'identité, de falsification de documents, de production de fausses pièces justificatives, de dissimulation d'informations ou de non-déclaration. Le fait de commettre un ou plusieurs de ces délits vous expose à des poursuites, et vous rend passible des sanctions prévues par le code pénal.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés et au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), vous disposez du droit d'accès à vos données personnelles, ainsi que du droit de rectification, d'effacement et de portabilité. Le Délégué à la Protection des Données (DPO) peut être contacté à : Mr le Délégué à la Protection de Données - Retraite Supplémentaire Banque populaire (RSBP) – RSBP – 22, rue du Château, 92200 Neuilly-sur-Seine.